



## Position de l'Association Mondiale Vétérinaire sur les Organes Statutaires Vétérinaires

### PRESIDENT

➤ Dr Johnson CHIANG (Taiwan)

### PRESIDENT ELECT

➤ Dr Patricia TURNER (IACLAM)

### IMMEDIATED PAST PRESIDENT

➤ Dr René CARLSON (USA)

### COUNCILLORS FOR AFRICA

➤ Dr Gani ENAHORO (Nigeria)  
➤ Dr Clive MARWICK (South Africa)

### COUNCILLORS FOR AMERICA (NORTH)

➤ Dr Cassandra TANSEY (USA)  
➤ Dr Troy BOURQUE (Canada)

### COUNCILLOR FOR AMERICA (LATIN)

➤ Dr Maria Nelly CAJIAO (Colombia)  
➤ Dr Jannet VELEZ RIVAS (Perú)

### COUNCILLOR FOR ASIA and OCEANIA

➤ Dr Said GUL SAFI (Afghanistan)  
➤ Dr Takeo SAKAI (Japan)

### COUNCILLOR FOR EUROPE

➤ Dr Maaike VAN DEN BERG (The Netherlands)  
➤ Dr Olafur ODDGEIRSSON (Iceland)

### COUNCILLOR FOR MIDDLE EAST and NORTH AFRICA

➤ Dr Mohammed BAKKOURY (Morocco)  
➤ Dr Hani GOHAR (Egypt)

### COUNCILLOR FOR INTERNATIONAL REGIONAL ORGANIZATIONS

➤ Dr Sira Abdul RAHMAN (CVA)

### COUNCILLOR FOR INTERNATIONAL DISCIPLINE-CENTRED ORGANIZATIONS

➤ Dr Harutyun AVSAROGLU (IACLAM)

### CONTEXTE

Les principaux rôles des vétérinaires englobent l'amélioration et la garantie de la santé et du bien-être des animaux ainsi que la prévention, le diagnostic, le traitement et le contrôle des maladies. De plus, le public sollicite de la part des vétérinaires un large éventail de services concernant l'interface animaux-humains-environnement. Ces activités répondent aux besoins de la société en matière de sécurité et de sûreté alimentaires, de biosécurité, de prévention des zoonoses, de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement, entre autres. En raison de l'importance critique de ces activités, la société doit avoir la garantie que les vétérinaires sont compétents. Les Organes Statutaires Vétérinaires servent cet objectif en exerçant un rôle de régulation sur les vétérinaires.

### POSITION

L'Association Mondiale Vétérinaire soutient que tous les vétérinaires devraient être soumis à l'autorité de l'Organe Statutaire Vétérinaire, qui est établi de par la loi de la juridiction ou du territoire au sein duquel ils exercent la médecine vétérinaire.

### DISCUSSION

Un Organe Statutaire Vétérinaire autonome qui peut être connu sous différentes dénominations telles que conseil, ordre, collège ou association, est nécessaire pour assurer la prestation de services vétérinaires de qualité.

Les attributions de l'Organe Statutaire Vétérinaire peuvent être régies par différentes entités, comme un ou plusieurs organismes gouvernementaux ou non-gouvernementaux qui assurent le processus d'inscription et d'autorisation d'exercice, et des organismes non-gouvernementaux qui établissent les normes éthiques et représentent la profession vétérinaire lors de consultations et lors de communications avec les organismes gouvernementaux et d'autres non-gouvernementaux.

Les attributions de l'Organe Statutaire Vétérinaire, au sein d'une juridiction spécifique, incluent sans s'y limiter à :

- Assurer la qualité de la médecine vétérinaire en déterminant la capacité, la compétence, la conduite professionnelle et le comportement éthique de toutes les personnes exerçant la médecine vétérinaire. Ceci est accompli à travers l'inscription obligatoire et un processus d'autorisation d'exercer (licence) qui vérifie le niveau de base de l'enseignement reçu, de la formation et d'autres conditions qui sont requises pour être inscrit afin d'exercer la médecine vétérinaire. Des mécanismes de vérification continue de l'actualisation des compétences, de la conduite professionnelle et du comportement éthique doivent être mis en place afin d'accorder le

### WORLD VETERINARY ASSOCIATION (AISBL)

Avenue de Tervueren 12  
1040 Brussels, Belgium

T +32 2 533 70 22  
E secretariat@worldvet.org

[www.worldvet.org](http://www.worldvet.org)

renouvellement de l'inscription et/ou de la licence. La radiation du registre ou le retrait de la licence, dans des cas justifiés doivent être prévues.

- Etablir des normes pour une formation vétérinaire de base ainsi que pour un développement professionnel et une formation continue, et assurer la mise en place de mécanismes pour offrir des programmes de développement professionnel continu (DPC).
- Etablir les normes de bonnes pratiques vétérinaires et maintenir une procédure pour assurer que ces normes de pratique sont respectées.
- Etablir et renforcer les normes de conduite éthique et professionnelle pour toutes les personnes inscrites ou autorisées à exercer la médecine vétérinaire dans cette juridiction.
- Représenter la profession vétérinaire lors de consultations et des communications avec les autorités et autres organisations locales, nationales et internationales qui établissent des politiques ou s'occupent de la santé et du bien-être des animaux.
- Représenter la profession vétérinaire afin de collaborer avec d'autres organisations en rapport avec la santé animale ou humaine afin de promouvoir "Une Seule Santé".
- Dans l'intérêt général, encourager la croissance et l'amélioration de la profession vétérinaire au travers d'investissements adéquats et du développement d'infrastructures dans les domaines de la recherche en santé et bien-être des animaux, la capacité diagnostique, le contrôle des maladies, la biosécurité globale, le développement de la législation vétérinaire/santé animale, les services de vulgarisation pour les producteurs et le public, la prestation médicale vétérinaire privée ainsi que la capacité de pratique vétérinaire publique.

L'Association Mondiale Vétérinaire est convaincue que, pour que l'Organe Statutaire Vétérinaire soit efficace, il doit être soutenu par l'autorité législative de la juridiction dans laquelle il existe, il doit fonctionner en toute indépendance et doit regrouper tous ceux qui exercent la médecine vétérinaire dans cette juridiction. L'Organe Statutaire Vétérinaire doit disposer d'un cadre constitutionnel juridiquement défendable, fondé sur une autonomie professionnelle et des procédures administratives démocratiques et transparentes. Il doit également être financièrement autonome, accessible et rendre les comptes.